


Les **infirmières libérales** revendiquent une **participation active** dans **l'éducation thérapeutique du patient**
. Pas assez de reconnaissance de la profession disent-elles, en ce qui concerne cette thématique majeure de santé.

Pourtant, cette profession peut dire qu'elle est autant, si ce n'est plus que les autres professions de santé, au contact quotidien des gens ayant le plus besoin de formation et d'éducation en matière de gestion de leur capital santé. Plus qu'une nécessité économique lié à une utilisation rationnelle et logique de l'offre de soins, c'est avant tout le gage d'un mieux vivre pour les personnes malades.

Alors que faire ? Comme le dit Madame Le Meur, infirmière libérale d'expérience, écrire dans un premier temps, sur les notices que l'on trouve dans les boites de médicaments, que l'infirmière est, elle aussi, en mesure d'informer sur les traitements médicamenteux, serait déjà le début de la reconnaissance qu'elles sont en droit d'avoir.

La formation en soins infirmiers, valide pleinement l'éducation et les conseils en thérapeutiques. Le cursus en soins infirmiers fait une large place à cette compétence, et, de par la connaissance des malades que procure cette proximité quotidienne, elles semblent être naturellement celles et ceux qui sont en mesure de la délivrer efficacement.

*Interview de Madame Le Meur*